

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

**CM2019/04/11/05 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRIMITIF
2019 – BUDGET PRINCIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 05 AVRIL 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5219-1, L.5217-10-11 ; D 5217-12 et D 5217-13,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux métropoles,

Vu le compte de gestion 2018 du budget principal établi par le Directeur régional des finances publiques, ;

Vu le compte administratif 2018 du budget principal établi par le Président de la Métropole et adopté lors de la présente séance,

Considérant que les résultats 2018 à intégrer au budget primitif 2019 de la métropole du Grand Paris sont retracés dans les tableaux ci-après,

La commission finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2018 du budget principal, comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	Résultat de l'exercice 2018	14 819 525,78 €
B	Résultats antérieurs reportés	54 606 840,73 €
C	Résultat à affecter (C=A+B)	69 426 366,51 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	Résultat de l'exercice 2018	-22 775 320,45 €
E	Résultats antérieurs reportés	50 714 290,01 €
F	Restes à réaliser en dépenses	33 541 585,00 €
G	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	Solde des restes à réaliser (H=G-F)	-33 541 585,00 €
I	Solde d'investissement de la section d'investissement (I=D+E+H)	-5 602 615,44 €
	Soit un besoin de financement de :	5 602 615,44 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	5 602 615,44 €
K	Dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	Excédent reporté en section de fonctionnement	63 823 751,07 €

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, pour ce qui ne relève pas du contentieux électoral.